

## Résolution sur la situation en RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission politique,*

**RAPPELANT** la *Déclaration sur la situation en République centrafricaine*, adoptée par la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Addis-Abeba les 10 et 11 avril 2017, et la *Déclaration sur la situation en République centrafricaine*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec les 2 et 3 février 2017 ;

**ALARMÉE** par la dégradation de la situation humanitaire alors que 50 % de la population centrafricaine demeure dans une situation d'insécurité alimentaire, que le nombre de déplacés s'élève à plus que 426 000 et le nombre de réfugiés à 483 000 ;

**RÉAFFIRME** son inquiétude face à la situation en République centrafricaine qui, en proie à une intensification alarmante des actes de violence contre les populations civiles, demeure encore aujourd'hui marquée par des affrontements incessants entre les groupes armés et par une absence de contrôle effectif du gouvernement central sur une portion importante du territoire national ;

**CONDAMNE** fermement l'attaque meurtrière perpétrée les 13 et 14 mai par des groupes armés contre la population civile de Bangassou, ayant causé 115 morts et provoqué le déplacement de 2 750 civils, ainsi que les actes de représailles commis le 16 mai, à Bria, ayant enlevé la vie d'au moins 49 personnes et provoqué le déplacement de 38 267 individus ;

**CONDAMNE** fermement les affrontements violents entre groupes armés qui ont causé la mort d'une centaine de civils à Bria le 22 juin 2017 ;

**APPELLE** à nouveau la communauté internationale à réagir promptement, efficacement et de façon concertée à la dégradation de la situation humanitaire des Centrafricains ;

- SALUE** néanmoins les progrès accomplis par les autorités centrafricaines pour la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix ainsi que pour le rétablissement de la sécurité et de l'autorité de l'État à Bangui ;
- SALUE** les avancées législatives significatives des parlementaires centrafricains, notamment la création d'une Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et la ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ;
- INVITE** tous les acteurs locaux et les partenaires internationaux à harmoniser leurs actions afin de mener à une plus grande efficacité et à une plus grande cohésion pour le rétablissement de la paix en République centrafricaine ;
- SALUE** les efforts des médiateurs internationaux travaillant à la résolution pacifique du conflit, au renforcement des institutions et à un retour durable à la paix ;
- DEMANDE** aux autorités centrafricaines de poursuivre leurs efforts et leur engagement envers la société civile et ses institutions pour restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays, notamment en travaillant à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021 ;
- PREND NOTE** en s'en réjouissant, de l'installation des premiers juges de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine ;
- EXHORTE** la communauté internationale à appuyer résolument la Cour, notamment en lui fournissant les moyens nécessaires à son plein fonctionnement ainsi que le soutien politique nécessaire à l'accomplissement de sa mission ; et **APPELLE** la Cour, désormais opérationnelle, à initier les enquêtes et à engager les poursuites qu'impose son mandat ;
- RÉITÈRE** la disponibilité de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, une fois les impératifs sécuritaires assurés, à mettre en œuvre des actions de coopération pour soutenir et accompagner le Parlement centrafricain dans le renforcement de ses capacités institutionnelles.